

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024 DELIBERATION N° DE-2024-013

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 45

Présents:

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-005), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-014), M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à la délibération DE-2025-013 et à partir de la délibération DE-2024-020), M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-039), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à la délibération DE-2024-034), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAUBOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES (jusqu'à la délibération DE-2024-038), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2024-028), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-013), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-013); Mme LOUPIEN SUARES à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-014 et jusqu'à la délibération DE-2024-019); M. LACASSAGNE à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-040); M. LAIGUILLON à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-035); Mme BISAUTA à M. SEVILLA; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-039); M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-004); M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-005); M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2024-0012).

Absent(s):

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-004); M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-004); Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2024-029).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU



OBJET: DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS – Plan Handicaps 2024-2026.

En France, 1 personne sur 7 de 15 ans ou plus est handicapée, représentant 14% de la population, soit près de 7 millions de personnes. La proportion de personnes handicapées augmente avec l'âge. Avant 60 ans, 9 % des personnes atteintes de handicaps ont une limitation fonctionnelle sévère ou déclarent une forte restriction d'activité. A partir de 60 ans et plus, ce taux s'élève à 24 % positionnant ainsi les séniors comme la tranche d'âge la plus concernée par des limitations fonctionnelles sévères. Pour accompagner ces personnes touchées par un ou plusieurs handicaps, près de 9,3 millions de personnes indiquent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Selon la loi pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, « constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Dans ce cadre légal et face au vieillissement de sa population, la Ville de Bayonne a engagé une démarche de projet avec les acteurs locaux du handicap qui poursuivait deux grandes finalités :

- garantir la plus grande autonomie possible aux personnes portant un handicap pour qu'elles puissent exercer leur citoyenneté. En 2022, le handicap reste le premier motif de discriminations en France, totalisant 20 % des réclamations adressées au Défenseur des droits ;
- offrir une qualité de service à ces publics dans une ville où le bien-vivre constitue une priorité quotidienne.

Ce plan résulte donc d'un travail de concertation avec les acteurs du handicap et d'une co-construction avec les associations siégeant à la sous-commission « Handicaps et Inclusion ». Ce projet a été soumis à l'avis préalable de ses membres et a fait l'objet d'amendements à l'occasion de trois réunions qui se sont tenues les 7 septembre 2022, 6 mars 2023 et 29 septembre 2023. A l'issue de ce travail collaboratif, les représentants de la Ville de Bayonne, les associations et les partenaires présents ont approuvé la stratégie générale proposée par ce plan et réitéré leur engagement à travailler ensemble pour construire une ville encore plus inclusive.

Deux finalités encadreront donc ce plan au cours de la période 2024-2026 :

- favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à la citoyenneté;
- faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicaps dans la vie de la cité et sensibiliser les publics valides aux handicaps.

Ces deux finalités se déclineront selon les 4 axes de travail prioritaires suivants et 31 actions annexées à la présente délibération :

- Axe 1 Améliorer l'accessibilité des services et des équipements publics dans la ville ;
- Axe 2 Garantir l'accès aux services publics pour tous ;
- Axe 3 Inclure les personnes en situation de handicaps dans la vie de la cité ;
- Axe 4 Associer les personnes en situation de handicap à la conception, la réalisation et l'évaluation des solutions qui les concernent.

Une attention particulière sera portée à l'intégration du handicap dans les différentes politiques publiques portées par la Ville de Bayonne et les services offerts aux



habitants. A ce titre, ce plan bénéficiera du soutien technique du service "Lutte contre les discriminations, Handicaps et inclusion, Santé pour tous" et d'un chargé de projet affecté aux questions relevant du handicap et de la santé. Cet interlocuteur privilégié sera notamment amené à renseigner, orienter le public concerné, recenser les problématiques rencontrées dans l'espace public et apporter des solutions adaptées selon la nature des problématiques rencontrées.

En parallèle, la Ville de Bayonne s'appuiera sur les compétences de la mission accessibilité de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour mettre en œuvre des outils mutualisés comme le système Elioz qui permet aux personnes sourdes et malentendantes d'effectuer leurs démarches administratives de façon autonome grâce à une interface de traduction en Langue des Signes Française (LSF) ou se reposera sur son expertise pour déployer un schéma d'accessibilité numérique.

La gouvernance du plan "Handicaps" s'articulera autour :

- d'un comité de pilotage composé d'élus qui seront chargés d'évaluer les actions réalisées et d'orienter la politique municipale en matière de handicaps. Ce comité sera réunira au moins une fois par an ;
- d'un comité technique constitué de techniciens œuvrant dans les champs de compétences des membres du comité de pilotage. Ce comité sera notamment chargé d'évaluer les actions menées et de formuler des préconisations pour le compte du comité de pilotage. Il se réunira au moins deux fois par an ;
- de la sous-commission "Handicaps et Inclusion" et de la commission accessibilité. Les membres concernés seront sollicités sur les avancées du plan, les éventuelles améliorations à adopter ou toutes actions innovantes à mettre en œuvre pour faciliter le quotidien des personnes handicapées dans la ville.

Ce plan s'est inscrit dans le cadre de la préparation du BP 2024 et s'attachera principalement à mobiliser des ressources internes existantes pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le "plan Handicaps 2024-2026" annexé à la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire David Tollis recteur général des services

Jean-René ETCHEGARAY

Maire de Bayonne



PLAN HANDICAPS 2024-2026

« Vers une ville plus inclusive »

Les Handicaps, des chiffres pour comprendre

Selon l'article 14 de la loi du 11 février 2005, « Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."

En France, 1 personne sur 7 de 15 ans ou plus est handicapée, représentant 14% de la population

3,4 millions de personnes

avec des restrictions d'activité dans la vie de tous les jours

2,5 millions

6,8 millions de personnes

avec au moins une limitation fonctionnelle sévère

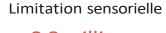


Limitation physique

4.4 millions

de personnes





2,8 millions de personnes



Limitation cognitive

1,9 million de personnes

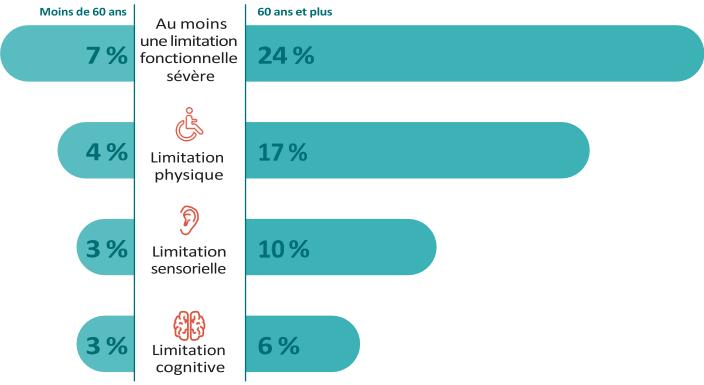
Note : une personne peut déclarer plusieurs formes de handicaps

Source: DREES - La direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

La proportion de personnes handicapées augmente avec l'âge : avant 60 ans, 9 % des personnes atteintes de handicaps ont une limitation fonctionnelle sévère ou déclarent une forte restriction d'activité. A partir de 60 ans et plus, ce taux s'élève à 24 %.

Aussi, ce sont les seniors qui sont donc principalement concernés, soit plus d'un quart d'entre eux, par des limitations fonctionnelles sévères.

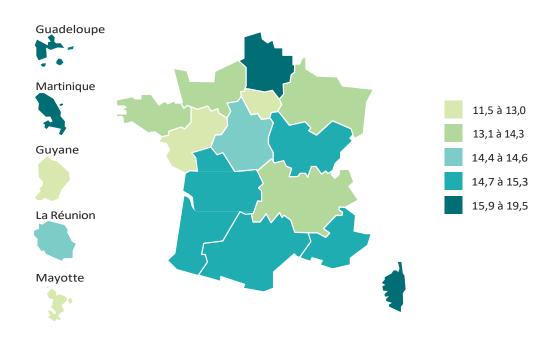
Les limitations physiques augmentent fortement avec l'âge



Source: DREES - La direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

Des disparités existent également selon les régions françaises et la proportion de personnes de 15 ans et plus en situation de handicaps dans notre région se situe entre 14,7% et 15,3% de sa population, un peu au-dessus de la moyenne nationale qui s'élève à 14%.

Part des personnes de 15 ans ou plus avec une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction dans les activités*



Source: DREES - La direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

Pour accompagner ces personnes touchées par un ou plusieurs handicaps, près de 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicaps ou de perte d'autonomie (Source: DREES - La direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques).

Les aidants sont une cible importante à accompagner pour éviter le burn out, l'isolement ou des troubles pathologiques conséquents à un épuisement dans les cas de prise en charge très lourde.

Si l'on additionne le nombre de personnes en situation de handicaps et leurs aidants, les problématiques liées à l'inclusion concernent une part non négligeable de la population pour atteindre 26%.

Face au vieillissement de la population, la Ville se doit d'intervenir en matière de handicaps afin de garantir le plus d'autonomie possible aux personnes concernées et conserver une qualité de services pour ces publics.

Pourquoi un Plan Handicaps pour la Ville de Bayonne?

Le Plan Handicaps est nécessaire pour différentes raisons :

- Un accroissement démographique portant proportionnellement un nombre de personnes concernées par le handicap plus important et de tous âges.
- Une Ville de Bayonne « Capitale du Pays Basque » concentrant les services administratifs, les lycées et l'université, les manifestations culturelles et sportives d'importance, les commerces...
- Une population bayonnaise de plus de 60 ans représentant 27% de la population dont 10,9% ont plus de 75 ans (source INSEE)

Agir pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicaps permet de répondre aux besoins :

- des Bayonnaises et Bayonnais concernés par le handicap,
- des habitants du Pays Basque et du Sud des Landes en situation de handicaps qui se rendent régulièrement à Bayonne pour y effectuer différentes démarches,
- des touristes en situation de handicaps et seniors,
- des aidants.

La commune initie des mesures facilitant l'accès à la vie de la cité, relatives notamment aux loisirs, à la vie sociale, à la culture, au sport, à la mobilité... L'enjeu consiste à intégrer la question du handicap dans l'ensemble des services offerts aux habitants ; de la petite enfance à la prise en charge des seniors, du commerce au transport en passant par l'éducation.

L'autonomie d'une personne constitue la condition indispensable à l'exercice de sa <u>citoyenneté.</u> Une ville accessible où le bien vivre constitue le quotidien de tous les habitants quelle que soit leur situation est l'ambition que souhaite porter la Ville de Bayonne.

Le Plan Handicaps a vocation à réaffirmer l'engagement des services de la Ville, des associations et des partenaires pour vivre dans une ville inclusive.

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20240208-24_07940-DE Date de télétransmission : 13/02/2024

L'action de la Ville de Bayonne, moteur pour une ville inclusive

La ville inclusive reconnait et respecte les singularités, facilite un « savoir vivre ensemble » harmonieux, notamment en recherchant une qualité d'usage pour tous, dans l'ensemble des lieux et services publics.

Si, sur certains points, la réglementation influe positivement pour faciliter l'accessibilité, le volontarisme des collectivités reste essentiel pour favoriser l'inclusion de tous dans la vie de la cité.

A. La norme

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 demeure le cadre légal selon lequel la commune a pour obligation d'agir en matière de handicaps.

Les services de la Ville sont impliqués dans l'application de cette réglementation et des comptes rendus annuels sur les avancées en matière d'accessibilité numérique, des ERP et de l'espace public devant la commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Domaine	Dispositif mobilisé
Bâtiments publics - ERP	Agenda d'Accessibilité Programmé – AD'AP 105 ERP recensés En 2022 : 86 bâtiments mis aux normes Soit un taux de réalisation de 82% à l'horizon 2022
Espace public et chaîne de déplacement	Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics –PAVE 160 km de voirie à traiter. 5 critères de priorisation dans le traitement En 2022 : la totalité des voies de priorité 1 a été traitée. La moitié des voiries de priorité 2 a été réalisée et les services de la ville prennent en compte l'accessibilité dans les chantiers menés, ce qui participe à agir sur des priorités 3, 4 ou 5 au gré de l'opportunité des interventions.
Supports et moyens numériques de communication	Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique

B. La volonté municipale

Mais l'action de la Ville est beaucoup plus large et investit nombre des politiques publiques qu'elle porte. Par exemple :

 La Culture : La médiathèque propose régulièrement une programmation accessible et dispose de fonds adaptés aux adultes et enfants en situation de handicaps.
 Le Didam programme également ponctuellement des visites d'exposition adaptées.

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20240208-24_07940-DE Date de télétransmission : 13/02/2024

- Le Label Ville d'Arts et d'Histoire travaille avec différentes structures et d'Arts et d'Histoire travaille avec différentes structures et de la communication de la communication de ville adaptées.
- Divers lieux d'accueil de la mairie sont maintenant équipés du logiciel Elioz permettant à des personnes sourdes et malentendantes d'effectuer leurs démarches administratives en toute autonomie.
- Fréquemment, les services de la ville interviennent au cas par cas pour améliorer l'accessibilité dans l'espace public.
- Par sa participation à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) et au réseau CCA-CIA, la Ville participent aux réflexions de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le volontarisme de la Ville de Bayonne en quelques chiffres :

STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANCE - JEUNESSE

En Crèches ► 45 enfants accueillis dont 35 bénéficiant de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

Au sein des classes élémentaires et primaires ▶ 55 élèves en dispositifs ULIS

Dans les structures péri et extrascolaires ▶ 16 enfants (3-11 ans) bénéficiaires des AEEH

Accueil en Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) ▶ 4/5 enfants atteints de déficience auditive accueillis à l'école des Arènes

Accueil en Unité d'Enseignement en Elémentaire Autisme – UEEA ▶ 7 enfants à l'école Brana

Vers une structuration de l'action en matière de Handicaps et d'Inclusion

La création d'un service et l'adoption d'un plan d'actions ont pour but de structurer et valoriser la politique Handicaps et Inclusion de la Ville.

A. <u>La création d'un service pour traiter les sujets relatifs aux handicaps et à l'inclusion</u>

La Ville de Bayonne s'est dotée, depuis juin 2021, d'un service Lutte contre les discriminations, Handicaps et inclusion, Santé pour tous, au sein de la DGACESS, renforcé en mai 2022 par l'intégration d'un chargé de projet affecté aux dossiers traitant de handicaps et de santé.

Le service couvre les champs de deux délégations qui traitent d'Egalité femme/homme, de lutte contre les discriminations, d'handicap et d'inclusion, de laïcité, mais aussi de prévention et de santé. Une des missions du chargé de projet Santé et Handicaps est d'être le référent des associations et structures spécialisées œuvrant pour les personnes en situation de handicaps. Cet interlocuteur privilégié permet de renseigner et d'orienter ce public mais aussi de recenser les problématiques

rencontrées, notamment dans l'espace public, pour les traiter de maniere in médiate les que cela

est possible, ou différée pour des problématiques plus complexes.

B. Par l'instauration d'une sous-commission « Handicaps et Inclusion », le premier Plan Handicaps co-construit avec les acteurs concernés

La Ville de Bayonne a souhaité instaurer un dialogue permanent avec les différentes associations agissant sur les 6 familles de handicaps (visuel, auditif, moteur, psychique, déficience intellectuelle, maladie invalidante). Dans le cadre de la CEM « Lutte contre les discriminations », une souscommission « Handicaps et Inclusion » a été créée pour échanger régulièrement avec les associations, progresser en terme d'accessibilité et développer ensemble la ville inclusive.

Le Plan Inclusion Handicaps a été co-construit avec ces associations. Celles-ci sont conscientes des moyens limités des collectivités mais elles nous rappellent que de nombreuses initiatives peuvent être prises sans qu'elles génèrent des coûts trop importants. Elles demandent, par contre, une intégration systématique de la dimension handicaps dans les politiques publiques de la Ville.

Il s'agit donc d'un changement de paradigme à adopter afin de structurer l'action municipale dans ce domaine.

Ce Plan Handicaps permettra de valoriser et évaluer les actions menées, mais aussi d'orienter et coordonner les priorités à venir. Il prend en compte le cadre financier contraint du budget 2024 et s'attache principalement à mobiliser des ressources internes existantes pour sensibiliser les services à des adaptations de leurs actions permettant d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicaps.

Deux finalités sont visées pour ce premier Plan Handicaps de la Ville de Bayonne pour développer une ville inclusive:

Favoriser l'accès des personnes en situation de handicaps à la citoyenneté

Faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicaps dans la cité et sensibiliser les publics valides aux handicaps

31 actions viendront nourrir ces ambitions pour amorcer une dynamique, notamment en interne, pour la prise en compte du handicap dans les différentes politiques publiques portées par la Ville.

Ce Plan Handicaps a été élaboré :

- avec des objectifs réalisables dans le temps (2024/2026)
- en prenant en compte les moyens limités, notamment financiers de la collectivité
- pour impulser une évolution interne et externe dans l'attention portée sur ces publics particuliers en fragilité, et leur permettre d'être des citoyens à part entière et autonomes.

Les 4 axes du premier Plan Inclusion Handicaps de la Ville de Bayonne.

Le plan proposé se décline en 4 axes composés pour chacun de plusieurs objectifs opérationnels concrétisés par la mise en œuvre de diverses actions (cf annexes)

Axe 1

Améliorer l'accessibilité des services et des équipements publics dans la **Ville**

5 actions pour

- ▶ 1. 1 Poursuivre la mise en accessibilité réglementaire des ERP municipaux
- ▶ 1.2 Prendre en compte les exigences d'accessibilité dans l'aménagement de l'espace public
- ▶ 1. 3 Favoriser l'accessibilité des services de proximité en centre-ville

La Ville propose déjà



Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

A ce jour, 82% des ERP mis aux normes



Le Plan de mise en accessibilité (PAVE)

Pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicaps au centre-ville, une action vise la formation des commerçants aux diverses familles de handicaps pour les aider à recevoir ce public dans de bonnes conditions dans leur commerce et peut-être même susciter quelques adaptations lorsque le lieu le permet. Cette perspective est également mentionnée dans le schéma directeur du commerce et de l'artisanat.

De même, l'élaboration du futur schéma directeur des espaces publics prendra en compte les particularités des divers handicaps.

Axe 2 Garantir l'accès aux services publics pour tous

11 actions pour

- ▶ 2.1 Améliorer l'accueil des personnes en situation de handicaps dans les services publics
- ▶ 2.2 Proposer une communication adaptée qui facilite l'accès à l'information pour tous
- ► 2.3 Développer l'accessibilité numérique

La Ville propose déjà



Un accès aux services publics pour les personnes sourdes et malentendantes avec la solution Elioz Connect.

En 2023, **81** connections à la plateforme pour **6h de** communication



Un site internet www.bayonne.fr performant!

Niveau d'accessibilité à 82%



45 enfants en situation de handicaps accueillis dans 10 structures

L'enjeu majeur visé dans cet axe 2 est de permettre aux personnes en situation de handicaps d'exercer leur citoyenneté et d'accéder, comme tous les citoyens, à l'ensemble des services publics.

Certaines réalisations sont envisageables grâce à une mutualisation des coûts avec la CAPB et les autres communes du territoire comme cela est le cas pour le déploiement d'Elioz connect. Dans le même esprit, une réflexion est en cours avec la mission accessibilité de la CAPB et d'autres communes pour mutualiser les coûts de traduction des conseils municipaux en LSF.

Sur cet axe, d'autres actions sont prévues pour améliorer l'accès à diverses informations municipales telles que la mise en ligne des délibérations à un format lisible pour les logiciels utilisés notamment par les personnes malvoyantes, idem pour tous les programmes culturels et sportifs dont le format pdf n'est pas accessible, expérimenter l'édition de documents en FALC (Facile à lire et à comprendre...)

Axe 3 Inclure les personnes en situation de handicap dans la vie de la cité

9 actions pour

- ▶ 3.1 Inclure par l'implication de tous
- ▶ 3.2 Développer des propositions sportives, culturelles et de loisirs adaptées

La Ville propose déjà





11 propositions de sensibilisation aux handicaps, **élaborées avec les associations**, pour changer le regard des Bayonnaises et Bayonnais sur le handicap.

Accompagnement dans les parcours d'insertion professionnelle.

6 DUOS Handi/valide en 2023

Comme indiqué précédemment, « Inclure » c'est reconnaître et respecter les singularités de chacun pour permettre des adaptations, des tolérances, offrant une qualité d'usage pour tous.

Les actions menées auront une double finalité :

- Sensibiliser les Bayonnaises et Bayonnais de tous âges aux difficultés liées aux handicaps afin qu'ils soient attentifs et empathiques avec ces personnes dans le quotidien de la cité
- Soutenir les initiatives inclusives du tissu associatif et développer les offres culturelles et sportives adaptées pour permettre aux personnes en situation de handicaps de bénéficier de ces loisirs au même titre que les autres citoyens.

Axe 4

Associer les personnes en situation de handicap à la conception, la réalisation et l'évaluation des solutions qui les concernent

6 actions pour

- ► 4.1 Animer les instances dédiées aux handicaps
- ▶ 4.2 Co-construire des réponses pragmatiques

La Ville propose déjà





Des instances de concertations et de collaborations avec la sous-commission
« Handicaps et Inclusion »
de la CEM lutte contre les discriminations

Une adresse mail dédiée aux signalements de problématiques dans l'espace public est active (accessibilite@bayonne.fr), et un interlocuteur privilégié est disponible pour réceptionner et répondre aux besoins des personnes en situation de handicaps.

Les 6 familles de handicaps (visuels, auditifs, moteurs, psychiques, déficients intellectuels et maladies invalidantes) induisent des situations différentes et nécessitent des adaptations particulières selon le type de handicaps. La sensibilisation des personnes valides aux contextes vécues par les personnes handicapées développe une empathie et une attention indispensable pour favoriser l'inclusion de ces citoyens dans la cité.

Pour autant, même la personne valide la plus avertie ne peut anticiper tous les écueils quotidiens auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicaps. C'est pourquoi, particulièrement dans ce domaine, le dialogue avec les personnes concernées est essentiel pour agir de manière efficace et répondre au mieux aux situations complexes rencontrées par ces usagers.

C'est dans cet esprit que les collectifs associatifs de personnes en situation de nandicaps seront intégrés dans la commission mobilité et seront consultés lors de l'élaboration du nouveau schéma directeur des espaces publics.

Les actions prioritaires à mener en 2024

Axe 1

Améliorer l'accessibilité des services et des équipements publics dans la Ville

Favoriser l'accessibilité des services de proximité en centre ville

- **1-** Mettre en œuvre le volet accessibilité du schéma directeur du commerce et de l'artisanat
- *Communiquer sur les lieux accessible du centre ville
- *Actions d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs autour du développement de l'accessibilité des commerces

2000€ prévus aux OB 2024

Axe 2

Garantir l'accès aux services publics pour tous

Proposer une communication adaptée qui facilite l'accès à l'information pour tous

2 - Créer une page web dédiée à la promotion des propositions accessibles

Budget RH 1000€

3 - Intégrer dans l'agenda municipal du site web de la ville une entrée "handicap et inclusion" Budget RH 1000€

Développer l'accessibilité numérique

4 -Permettre aux personnes aveugles et mal voyantes d'accéder aux documents de communication

Mise en œuvre d'une procédure interne entre les services et la communication

5 - Développer l'accessibilité de sites web municipaux par l'adoption d'un schéma directeur de l'accessibilité numérique (déjà en cours)

Axe 3

Inclure les personnes en situation de handicaps dans la vie de la cité

Inclure par l'implication de tous

- 6 Sensibilier les scolaires et les citoyens aux handicaps Semaine de la Diversité et Handi'gnité 7000€
- **7 -** Sensibiliser les agents municipaux aux handicaps Partenariat avec les associations en charge des handicaps 0€
- **8** Soutenir les initiatives inclusives du tissu associatif bayonnais

Soutien par voie de subvention aux associations handicaps 15 200€

Développer des propositions sportives, culturelles et de loisirs adaptées

9 - Valoriser l'existence de ressources adaptées (fonds médiathèque, musée Bonnat-Helleu, musée Basque et muséum, DIDAM)

Budgets de médiations existants de ces structures

Axe 4

Associer les personnes en situation de handicaps à la conception, la réalisation et l'évaluation des solutions qui les concernent.

Co-construire des réponses pragmatiques

10- Créer une procédure interne pour l'instruction des demandes de modifications sur l'espace public et dans les ERP de la Ville afin de faciliter l'accessibilité

Mise en œuvre d'une procédure interne 0€

11- Constitution de groupes d'usagers testeurs selon les handicaps

Inclusion d'usagers en situation de handicaps dans la commission mobilité et consultation lors de l'élaboration du schéma directeur des espaces publics

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20240208-24_07940-DE Date de télétransmission : 13/02/2024

Bien entendu, en parallèle de ces actions pour lesquelles une obligation de resultate est requise fin 2024, d'autres actions du plan se poursuivent comme l'AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée) ou la PAVE (Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics), et d'autres sont déjà engagées comme, par exemple, le Schéma directeur d'accessibilité numérique.

Les crédits nécessaires pour la mise en œuvre des actions priorisées en 2024

Beaucoup des actions à mener en 2024 demandent surtout **une mobilisation de ressources humaines** pour intégrer la notion du handicap dans son action quotidienne (service communication, service culturel...).

Les actions de sensibilisation pour les habitants et les agents sont **déjà budgétées** à travers les crédits dédiés aux manifestations « Handi'gnité » et « Semaine de la Diversité ».

Seule la sensibilisation des commerçants bayonnais aux handicaps demande l'inscription de nouveaux crédits pour les orientations budgétaires 2024 à hauteur de 2000€.

La poursuite de travaux de l'AD'AP et du PAVE mobilisent, comme chaque année, des crédits dont les montant seront discutés lors des Orientations Budgétaires 2024.

La gouvernance du Plan Handicaps

Ce premier Plan Handicaps a été co-construit avec les associations siégeant à la sous-commission « Handicaps et Inclusion » et soumis à leurs amendements à l'occasion de trois réunions qui se sont tenues les 7 septembre 2022, le 6 mars 2023 et le 29 septembre 2023.

Cette concertation a permis d'identifier des actions permettant d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicaps sans appeler des crédits supplémentaires, afin de répondre aux contraintes budgétaires de la collectivité. L'idée de ce premier plan est d'amorcer une dynamique en faveur de l'inclusion des personnes handicapées. Mais la définition et le niveau d'ambition d'une politique en matière de handicaps pour la Ville de Bayonne restent à élaborer par les élus.

Dans ce contexte, la gouvernance proposée pour ce Plan Handicaps mobilise :

- Le politique avec un comité de pilotage transversal composé d'élus, chargé d'évaluer les actions réalisées et orienter la politique de la Ville en matière de Handicaps
- Le technique avec un comité technique transversal qui mettra en œuvre les décisions du comité de pilotage
- L'associatif au sein de la sous-commission Handicaps et Inclusion, et de la commission accessibilité. Les associations seront concertées pour donner leurs avis sur les actions à mettre en œuvre et leurs évaluations.

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20240208-24_07940-DE Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

La Comité de Pilotage composés d'élus

Le Comité

La Sous-Commission

Handicaps et Inclusion

A. Le comité de pilotage Handicaps

echniaue

divers services

Comme nous l'avons précisé précédemment, agir efficacement sur le handicap demande la mobilisation de plusieurs services et la prise en compte de ce thème dans les différentes politiques publiques portées par la Ville. De nombreuses délégations sont donc concernées par ce sujet et les élus, qui en ont la charge, seront sollicités pour participer à ce comité de pilotage et décider de façon conjointe les orientations de la politique Handicaps de la Ville.

Présidée par Déborah Loupien-Suarès, ce comité de pilotage sollicitera la contribution des élus suivants :

- Françoise Brau Boirie Prévention et Santé
- Christine Lauqué Solidarité, CCAS, seniors
- Christine Martin-Dolhagaray Education
- Olivier Alleman Numérique
- Loïc Corrégé Mobilités, stationnement, voirie
- Cyrille Laiguillon Sport
- Yves Ugalde Culture et événementiel
- Sophie Castel Patrimoine et label Ville d'Arts et d'Histoire
- Etienne Boutonnet Jeunesse
- Sylvie Durruty Commerce et ressources humaines
- Jenifer Mothes Petite enfance
- Marie-Noëlle Larré Seniors
- Serge Arcouet Espace public et patrimoine immobilier
- Jean-Marc Abadie élu de la minorité
- Florence Dupreuilh élu de la minorité
- Mixel Esteban élu de la minorité

Cette instance se réunira, au minimum, une fois par an pour évaluer les actions du plan qui ont été réalisées et valider et/ou amender les priorités d'actions pour l'année à venir.

B. Le Comité technique

Le comité technique réunira les techniciens exerçant sur les champs des délégations des élus mobilisés en comité de pilotage.

Il sera chargé d'évaluer les actions menées, de faire un point sur la réalisation des objectifs fixés les actions priorisées et de proposer au comité de pilotage des actions prioritaires pour l'année suivante.

Cette instance se réunira au moins deux fois par an.

C. <u>Les associations de personnes en situation de handicaps</u>

Réunies au sein de la sous-commission « Handicaps et Inclusion » et de la commission communale d'accessibilité, les différents acteurs du tissu associatif continueront d'être consultés régulièrement pour donner leur avis sur les avancées, les améliorations à effectuer ou les actions innovantes à mettre en œuvre pour faciliter le quotidien des personnes handicapées dans la ville.

Ce dialogue permanent est primordial pour agir en phase avec les besoins des usagers concernés.

Ce premier Plan Handicaps permet de rendre visible et de coordonner des projets dont le but est de promouvoir une ville toujours plus inclusive. Il permet d'ouvrir une réflexion au sein de la collectivité sur un sujet qui prendra encore plus d'importance à l'avenir au regard des perspectives démographiques (vieillissement de la population et attractivité du territoire).

ANNEXE 1

PLAN HANDICAPS

- Axe 1
 Améliorer l'accessibilité des services et des équipements publics dans la Ville
- Axe 2
 Garantir l'accès aux services publics pour tous
- Axe 3
 Inclure les personnes en situation de handicaps dans la vie de la cité
- Axe 4
 Associer les personnes en situation de handicaps à la conception, la réalisation et l'évaluation des solutions qui les concernent.

Actions priorisées pour 2024



Axe 1 - Améliorer l'accessibilité des services et des équipements publics dans la Ville

Objectifs	Actions	Direction Service	Calendrier de réalisation	Statut
1. 1 Poursuivre la mise en accessibilité réglementaire des ERP municipaux				
	1.1.1 Mettre en œuvre des travaux inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AdAP)	DIEP / Gestion du patrimoine	2026	En cours de réalisation
1.2 Prendre en compte les exigences d'accessibilité dans l'aménagement de l'espace public	1.2.1 Mettre en œuvre le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et	DIEP	2026	En cours de
1. 3 Favoriser l'accessibilité des	des aménagements des Espaces publics)			réalisation
services de proximité en centre- ville	1.3.1 Mettre en œuvre le volet accessibilité du schéma directeur du commerce et de l'artisanat • Actions d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs autour du développement de l'accessibilité des commerces • Actions de communication sur l'accessibilité du centre-ville à destination des personnes handicapées	Mission cœur de ville	2024	
	1.3.2 Réaliser un état des lieux et informer sur l'implantation des toilettes accessibles en centre-ville		2025	
	1.3.3 Créer une mission service civique "Ambassadeurs de l'accessibilité"		2025	

Axe 2 : Garantir l'accès aux services publics pour tous

Objectifs	Actions	Direction Service	Calendrier de réalisation	Statut
2.1 Améliorer l'accueil des personnes en situation de handicaps dans les services publics				
	2.1.1 Déployer le dispositif Elioz Connect dans l'accueil des services à la population (2021: formalités simples - Projet 2022/2023: Etat civil- CCAS)	DSI	2024-2025-2026	En cours
	2.1.2 Créer une mission handicap au sein du service Egalité, Inclusion, Santé	LCD	2023	Réalisé
	2.1.3 Créer la CAU Handicap: gestion des demandes d'accueil des enfants en situation de handicaps	Service petite Enfance	2024	En cours
	2.1.4 Augmenter le nombre de places d'accueil destinées aux enfants en situation de handicaps	Service petite Enfance	2024-2025-2026	En cours
2.2 Proposer une communication adaptée qui facilite l'accès à l'information pour tous				
	2.2.1 Mettre en ligne les délibérations en format accessible		2024	
	2.2.2 Traduire en LSF les conseils municipaux	DSI / Dir Com	2025	
	2.2.3 Créer une page web dédiée à la promotion des propositions accessibles		2024	
	2.2.4 Expérimenter la production de documents de communication en FALC (facile à lire et à comprendre)	Dir Com	2025/2026	
	2.2.5 Intégrer dans l'agenda municipal du site web de la ville une entrée "handicaps et inclusion"		2024	
2.3 Développer l'accessibilité numérique			!	
	2.3.1 Permettre aux personnes aveugles et mal voyantes d'accéder aux documents de communication	Dir Com /DSI	2024	
	2.3.2 Développer l'accessibilité de sites web municipaux par l'adoption d'un schéma directeur de l'accessibilité numérique	Dir Com /DSI	2023/2024	

Objectifs	Actions	Direction Service	Calendrier de réalisation	Statut
3. 1 Inclure par l'implication de tous				
	3.1.1 Mettre en place un accompagnement des personnes en situation de handicaps dans leur parcours d'insertion professionnelle (Duo day, stages, contrats)	DRH	2024/2025	
	3.1.2 Sensibiliser les scolaires et les citoyens aux handicaps	DEJE		En cours
	3.1.3 Sensibiliser les agents municipaux aux handicaps	DRH		En cours
	3.1.4 Introduction de la critérisation des subventions du champ "handicap/inclusion"	Culture/Sport Social	2025	
3.2 Développer des propositions sportives, culturelles et de loisirs	3.1.5 Soutenir les initiatives inclusives du tissu associatif bayonnais	Vie associative		En cours
adaptées				
	3.2.1 Valoriser l'existence de ressources adaptées (fonds médiathèque)	DCP	2024	
	3.2.2 Développer des programmes d'activités culturelles adaptées	DCP/CIAP		En cours
	3.2.3 Développer des propositions de visites touristiques adaptées avec le label Ville d'art et d'histoire et l'office de tourisme	DCP/CIAP/ Mission cœur de ville		En cours
	3.2.4 Programmer des activités "Sport adapté" par le développement de partenariats associatifs	Direction des Sports		En cours

Axe 4 : Associer les personnes en situation de handicaps à la conception, la réalisation et l'évaluation des solutions qui les concernent

Objectifs	Actions		Calendrier de réalisation	Statut
4.1 Animer les instances dédiées aux handicaps	4.1.1 Animer la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées 4.1.2 Animer la sous-commission "Handicaps et Inclusion" de la CEM Lutte contre les discriminations	LCD	Annuel	
	4.1.3 Participer à la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la CAPB	DIEP /DSI		
4.2 Co-construire des réponses pragmatiques	4.2.1 Créer de l'adresse "accessibilité@bayonne.fr" dédiée au recensement des difficultés d'accessibilité sur le territoire communal	DSI / LCD		Effectif
	4.2.2 Créer une procédure interne pour l'instruction des demandes de modifications sur l'espace public et dans les ERP de la Ville afin de faciliter l'accessibilité		2024/2025	
	4.2.3 Constituer des groupes d'usagers testeurs selon les handicaps	LCD/DGST	2024	En cours

PROPOSITION D'OBJECTIFS OPERATIONNELS ET D'ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2024 PLAN D'ACTIONS HANDICAPS

Axe 1
Améliorer l'accessibilité des services et des équipements publics dans la Ville
Favoriser l'accessibilité des
services de proximité en centre ville
centre vine
1- Mettre en œuvre le volet
accessibilité du schéma directeu du commerce et de l'artisanat

*Communiquer sur les lieux accessible du centre ville

*Actions d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs autour du développement de l'accessibilité des commerces 2000€ prévus aux OB 2024

Axe 2

Garantir l'accès aux services publics pour tous

Axe 3

Inclure les personnes en situation de handicaps dans la vie de la cité

Axe 4

Associer les personnes en situation de handicaps à la conception, la réalisation et l'évaluation des solutions qui les concernent.

Proposer une communication adaptée qui facilite l'accès à l'information pour tous

- 2 -Créer une page web dédiée à la promotion des propositions accessibles Budget RH 1000€
- 3 Intégrer dans l'agenda municipal du site de la ville une entrée "handicaps et inclusion" Budget RH 1000€

Développer l'accessibilité

numérique

Inclure par l'implication de tous

- 6 Sensibiliser les scolaires et les citoyens aux handicaps Semaine de la Diversité et Handi'gnité 7000€
- 7 Sensibiliser les agents municipaux aux handicaps Partenariat avec les associations en charge des handicaps 0€
- 8 Soutenir les initiatives inclusives du tissu associatif bayonnais Soutien par voie de subvention aux associations handicaps 15 200€

Co-construire des réponses pragmatiques

- 10- Créer une procédure interne pour l'instruction des demandes de modifications sur l'espace public et dans les ERP de la Ville afin de faciliter l'accessibilité Mise en œuvre d'une procédure interne 0€
- **11-** Constitution de groupes d'usagers testeurs selon les handicaps Inclusion d'usagers en situation de handicaps dans la commission mobilité et consultation lors de l'élaboration du schéma directeur des espaces publics

- 4 -Permettre aux personnes aveugles et mal voyantes d'accéder aux documents de communication Mise en œuvre d'une procédure interne entre les services et la communication
- **5 -** Développer l'accessibilité de sites web municipaux par l'adoption d' un schéma directeur de l'accessibilité numérique (déjà en cours)

Développer des propositions sportives, culturelles et de loisirs adaptées

9 - Valoriser l'existence de ressources adaptées (fonds médiathèque, musée Bonnat-Helleu, musée Basque et muséum) Budgets de médiations existants de ces structures

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20240208-24_07940-DE Date de télétransmission : 13/02/2024 Date de réception préfecture : 13/02/2024